

URGENCE INONDATIONS

NOTEZ-LE

• Ecoute et conseil à Draguignan ou par téléphone

- Cellule de crise du **Conseil général** : tél. 04 83 95 06 31 de 9H00 à 18H00.
- Point d'information au sein de sa **maison départementale du territoire** (1, boulevard Fosch) ; il regroupe de nombreux services d'aides aux sinistrés, avec des employés de la CCAS et de la Cram, ainsi qu'une cellule psychologique. Pour les contacter : 04 94 50 24 76
- Dans les locaux de l'**UPV** des assistantes sociales et psychologues sont à votre disposition :
Draguignan : TEL. 04 94 68 33 58, 3 av. Maréchal Juin, 83300 DRAGUIGNAN
Fréjus : TEL. 04 94 51 18 30, Résidence l'Auriasque, 20 rue de l'Argentière, 83600 FREJUS.
- Une cellule d'information a été ouverte par la **Préfecture du Var** pour répondre aux questions du grand public. Vous pouvez la joindre au 0 811 000 683 (n° vert). Retrouvez toutes les recommandations relatives aux inondations dans la rubrique « actualité » sur le site www.var.pref.gouv.fr.

• Organismes mobilisés et actions mises en œuvre

> UNION PATRONALE DU VAR :

L'UPV appelle tous les dirigeants d'entreprises varois à mettre à disposition des entreprises sinistrées des locaux, du matériel, des zones de stockage, des services, ... afin d'aider à une reprise rapide de l'activité et de minimiser les conséquences sociales et économiques de cette catastrophe. Vous pouvez faire connaître vos possibilités par fax au 04 94 09 78 79, par email à upv@upv.org, sur la plateforme d'appel au : **0 811 360 011** (n°indigo – 0,118€ TTC/min). Retrouvez toutes ces informations sur www.upv.fr.

L'UPV peut également accompagner les entreprises vers : URSSAF / RSI / SERVICES FISCAUX / CELLULE DE CRISE DE LA PREFECTURE.

Enfin, vous pouvez bénéficier d'une assistance technique, et d'un accompagnement vers les prestataires suivants :

- EDF-ERDF, GDF-GRDF, téléphonie, courrier...
- Nettoyage, pompage, assèchement et décontamination, levage, protection et gardiennage...
- Location de locaux, location de matériel bureautique...

> **URSSAF** : délais de recouvrement des cotisations sociales exceptionnellement accordés aux entreprises touchées par les inondations – renseignements par mail : urssaf.var@urssaf.fr

> Aide gratuite à la reconstruction

La société CTSO, pratiquant une activité de consultant de travaux, propose une aide totale gratuite, afin de faciliter les travaux de restructurations des endroits endommagés.

Dans le Var, deux consultants sont joignables : Denis Leininger, à Garéoult – Tél. 06 10 79 44 00 et Jérôme Canard-Sandrin, à Toulon – Tél. 06 32 16 45 73.

> CONSEIL GENERAL DU VAR :

Dons en vêtements, en nourriture, dons financiers, bénévolat.

Les personnes désireuses d'apporter leur soutien, peuvent se rapprocher de la cellule d'aide aux sinistrés qui apportera toutes les précisions nécessaires.

La cellule d'aide aux sinistrés organisée par le Conseil Général du Var, continuera les prochains jours à accueillir les appels, répondre aux questions, orienter les personnes.

Pour la contacter, le numéro reste toujours le même : le 04 83 95 06 31 de 9H00 à 18H00.

Toutes les informations sur www.var.fr.

• Simplification des démarches et accélération des règlements

Les déclarations de sinistres peuvent être faites par tout moyen : téléphone, lettre simple, visite...

Date limite des déclarations : exceptionnellement étendue jusqu'au 31 juillet, bien au-delà des 5 ou 10 jours contractuellement ou légalement prévus.

Les règlements se feront dans les 15 jours suivant la réception des justificatifs ou des rapports d'expertise.

Pensez de toute façon à contacter votre assureur.